

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE, ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

87/586 du 20/10/87 SAV.F.10.11
DECRET N° 87/586 /MTSSJ-DGFP/DGPCE
portent promotion à trois (3 ans) au
titre de l'année 1986 de certains Admi-
nistrateurs des cadres de la catégorie
hiérarchie I des Services Administratifs
et Financiers - SAF - (Travail et
Administration Générale) en tête de
Colette.

LE PREMIER MINISTRE

(/ I.S.A.S :

(/u la constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 76/84 du 7.12.84, portant ratification
de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84, portant modification de cer-
taines dispositions de la constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58, fixant le règle-
ment sur le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962, fixant le stat-
ut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62, fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.65 reglemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de
la République populaire du Congo ;
(/u le décret n° 86/877 du 18.07.86 sur la prise
d'effet des avancements et reclassements ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84, portant nomination
du premier ministre ;
(/u le décret n° 87/481 du 20.02.87 portant nomina-
tion des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87/423 du 28.01.86, portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 86/507 /MTSSJ-DGFP-DGPCE du 30/07/87
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1986 de certains Administrateurs des cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF
(Administration Générale) et dressant la liste des fonctionnaires
de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

D.G.R.

D.C.F.

SECRET

.../...

M. C. O. J.

ARTICLE 1er.- Sont Promus/au titre de l'année 1986 les Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) dont les noms suivants, Acc. n° 86/877.

- Au 2° échelon indice 100
 - MAGANGA (Colette) P/C du 16.08.87 MTAC
 - MBOUSSA Samuel P/C du 27.01.87 MCC
 - NZAMBA (Jean-François) P/C du 09.04.87 Mini.Ind.
- Au 3° échelon indice 1010
 - BANZOUZI (Albert) P/C du 12.03.87 SGAT
 - KAMBA André P/C du 18.05.87 Stage Bruxelles
 - KIKOUANGA Antoine P/C du 09.11.87
 - MASSAMBA Jean Gabriel Félix P/C du 05.01.87 Trésor
 - MAZABA Philippe P/C du 07.08.87 -"
- Au 4° échelon indice 1110
 - BATHEAS (Jean-Marie) P/C du 18.02.87 SONACEM
- Au 5° échelon indice 1190
 - BIAHUILA (Albert) P/C du 20.12.87 Stage France
 - BOBONGO David P/C du 03.10.87 OCB
 - BONAZEBI Philippe P/C du 18.05.87 MCC
 - NDZIO Alphonse P/C du 15.09.87 -"
- Au 7° échelon indice 1420
 - KOUKA (Alphonse) P/C du 02.05.87 Mines et Hyd.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18.07.86 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera:/-

Par le Premier Ministre, *[Signature]* Brazzaville, le 2 OCTOBRE 1987

Le Garde des Sceaux,
Le Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale, et de la Justice,

[Signature]

- Commandant Dieudonné KIMBEMBE.- - Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1	DOSSIERS..... 42	MINI.IND..... 1	OCB..... 1
B.T.DGPCE..... 2	INTERESSES..... 14	SGAT..... 1	Mines et Hyd.1
D.G.B..... 2	MTAC..... 1	TRESOR..... 1	
D.C.F..... 2	MCC..... 1	SON.CEM..... 1	

157

MINISTRE DE LA DEFENSE ET DE
LA SECURITE
DIRECTION CENTRALE DES CADRES

77) BOULET N° 07-507 du 21/10/87,

portant nomination du Chef d'Etat-Major
du Commandement de l'Armée de Terre.

~~LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
CHIEF DU GOUVERNEMENT;~~

VISAS: - WU: - La Constitution du 8 Juillet 1979;

WU: - La loi 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Aout 1984, portant modification de certaines dispositions de la constitution;

WU: - La Loi 17/61 du 16 janvier 1961, portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République;

WU: - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969, modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966, portant création de l'Armée Populaire Nationale

WU: - L'Ordonnance 31/70 du 18 Aout 1970, portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale;

WU: - L'Ordonnance 11/76 du 12 Aout 1976, modifiant les articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Aout 1970;

D. G. B.: WU: - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense;

WU: - Le Décret 82/595 du 18 Juin 1982, fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

WU: - Le Décret 84/856 du 1984, portant nomination du Premier Ministre;

WU: - Le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et organisation du Ministère de la Défense et de la Sécurité;

WU: - Le Décret 84/938 du 25 Octobre 1984, portant organisation de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense et de la Sécurité;

WU: - Le Décret 84/939 du 25 Octobre 1984, portant réorganisation de l'Etat-Major Général de l'Armée Populaire Nationale;

WU: - Le Décret 84/944 du 26 Octobre 1984, portant Attribution et Organisation des Directions Centrales du Ministère de la Défense et de la Sécurité;

WU: - Le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et Révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

D. C. F.: WU: - Le Décret 87/481 du 20 Aout 1987, portant nomination des Membres du Gouvernement;

WU: - Le Décret 87/482 du 20 Aout 1987, portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement;

WU: - Le Décret 85/8868 du 5 Octobre 1985, fixant Attributions et fonctionnement de la structure du Cabinet du Ministère de la Défense et de la Sécurité;

WU: - L'Arrêté A437/PCT/PL/MDS/CL/C.T du 20 Février 1986, fixant attributions et fonctionnement du Commandement de l'Armée de Terre;

WU: - La Note de Service n° 3364/PL/PCQ/MDS/DCO du 1er Octobre 1987, portant nomination d'un Chef d'Etat-Major du Commandement de l'Armée de Terre;